

AUTORISATION PARENTALE DE DROIT A L'IMAGE
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Dans le cadre de notre communication, nous sommes amenés à utiliser des photos ou vidéos de votre enfant (pour le trombinoscope, le journal des MFR, le site internet, facebook, clip vidéo, reportages télévisés).

A l'exception du trombinoscope il ne s'agit pas de photographies individuelles mais de photos de groupe ou bien de vues montrant votre enfant en activité. En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous. Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille et en règle générale, de toute information qui pourrait permettre d'identifier votre enfant. Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :
Adresse : Code Postal : Ville :

AGISSANT EN QUALITE DE REPRESENTANT LEGAL DU OU DES ENFANTS :

Nom et Prénom : autorise :

La diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographies ou vidéo représentant votre enfant dans le cadre strictement énoncé ci-après :

- | | |
|--|--------------------------|
| Trombinoscope | Reportages audiovisuels |
| Affichage papier dans les locaux de la MFR | Journal des MFR |
| Site Internet (www.mfr-goven.fr) | Pages Facebook de la MFR |
| Presse écrite municipale | Presse écrite nationale |

J'autorise la Maison Familiale Rurale de Goven à utiliser, dans le cadre de sa communication des photos représentant mon enfant lors des activités pédagogiques, des activités de veillées ou sorties ou pour toute autre manifestation.

A : Le :

Signature :



AUTORISATION DE SORTIE

2020 - 2021

MAISON FAMILIALE RURALE
Centre de Formation par Alternance
34, Rue des Croix de Roche
35580 GOVEN
Tél. 02 99 42 01 26 - Fax 02 99 42 07 70

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, les jeunes de la Maison Familiale Rurale ont l'autorisation de sortir le mercredi de 17h15 à 18h30.

Pour cette sortie libre, nous ne pouvons pas donner notre accord sans votre autorisation.

C'est pourquoi, nous vous demandons de remplir l'autorisation avant la rentrée scolaire.

Il est évident que la Maison Familiale reviendrait sur cet accord en cas de problème d'indiscipline ou de mauvais comportement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

∞ A compléter ∞

Nom et Prénom des Parents ou du représentant légal :

Nom et Prénom de l'élève :

Classe :

Autorise la sortie du mercredi de 17h15 à 18h30, sans accompagnateur.

N'autorise pas la sortie du mercredi de 17h15 à 18h30, sans accompagnateur.

A : Le :

Signature :



Violet
MAGASIN DE PAIN ET DE PÂTISSERIE



NOM:.....
Prénom:
Classe :

Demi-pensionnaire Interne

Documents administratifs à compléter

A compléter

Autorisation parentale de droit à l'image

Autorisation de sortie

